

Identités architecturales du territoire de la CCAVM

Réunion du 29 juin 2022, salle des Maréchaux, Avallon

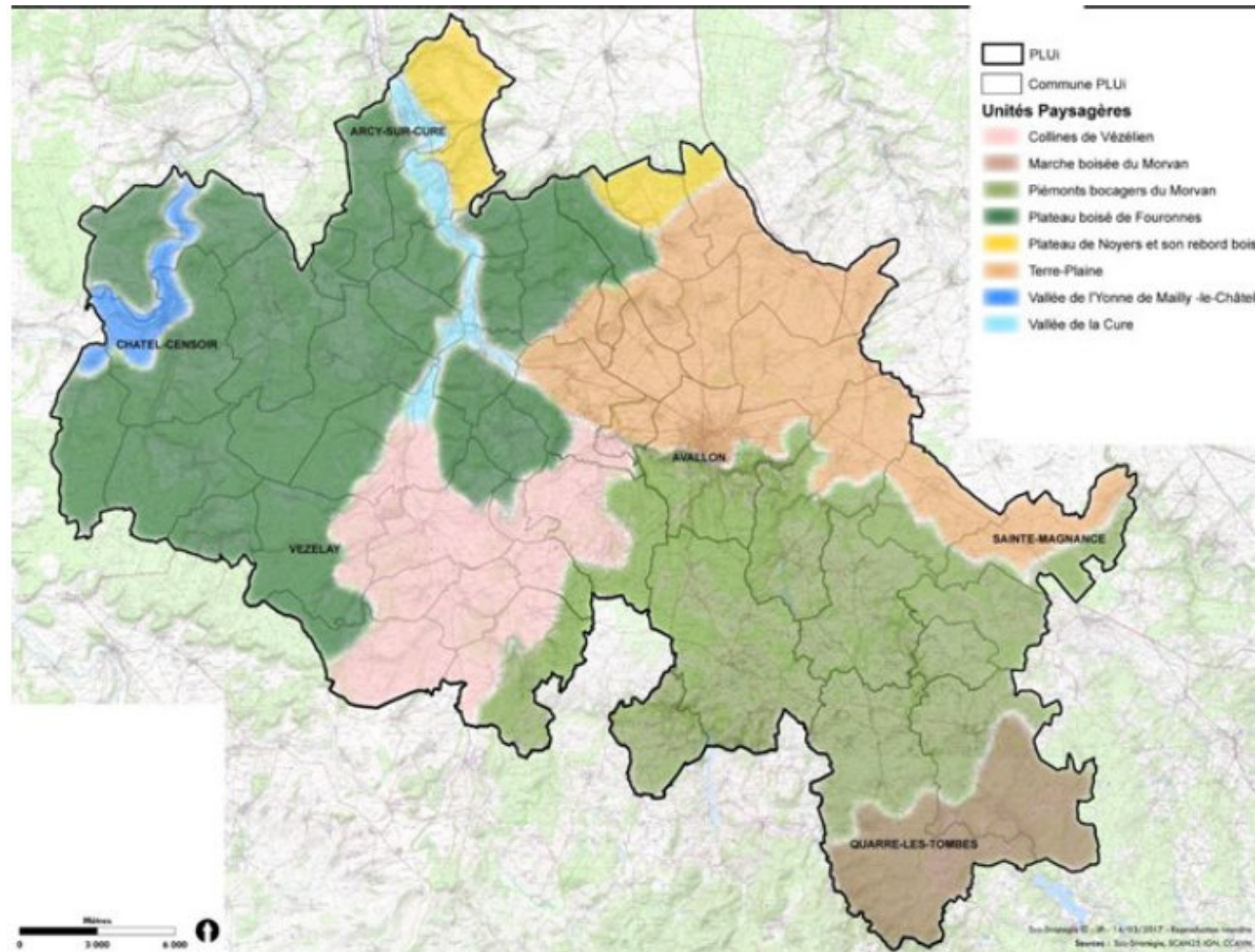
Sommaire

- La CCAVM : un territoire unique, des identités multiples
- Origines et état des lieux des identités architecturales du territoire de la CCAVM
- Règles inscrites dans le PLUi en matière d'aspects extérieurs des constructions

La CCAVM : un territoire unique, des identités multiples

5 entités distinctes du paysage bâti constituant le territoire de la CCAVM :

- Le plateau boisé de Fouronnes
- Les collines du Vézélien
- Le Piedmont du Morvan
- La Marche boisée du Morvan
- La Terre Plaine



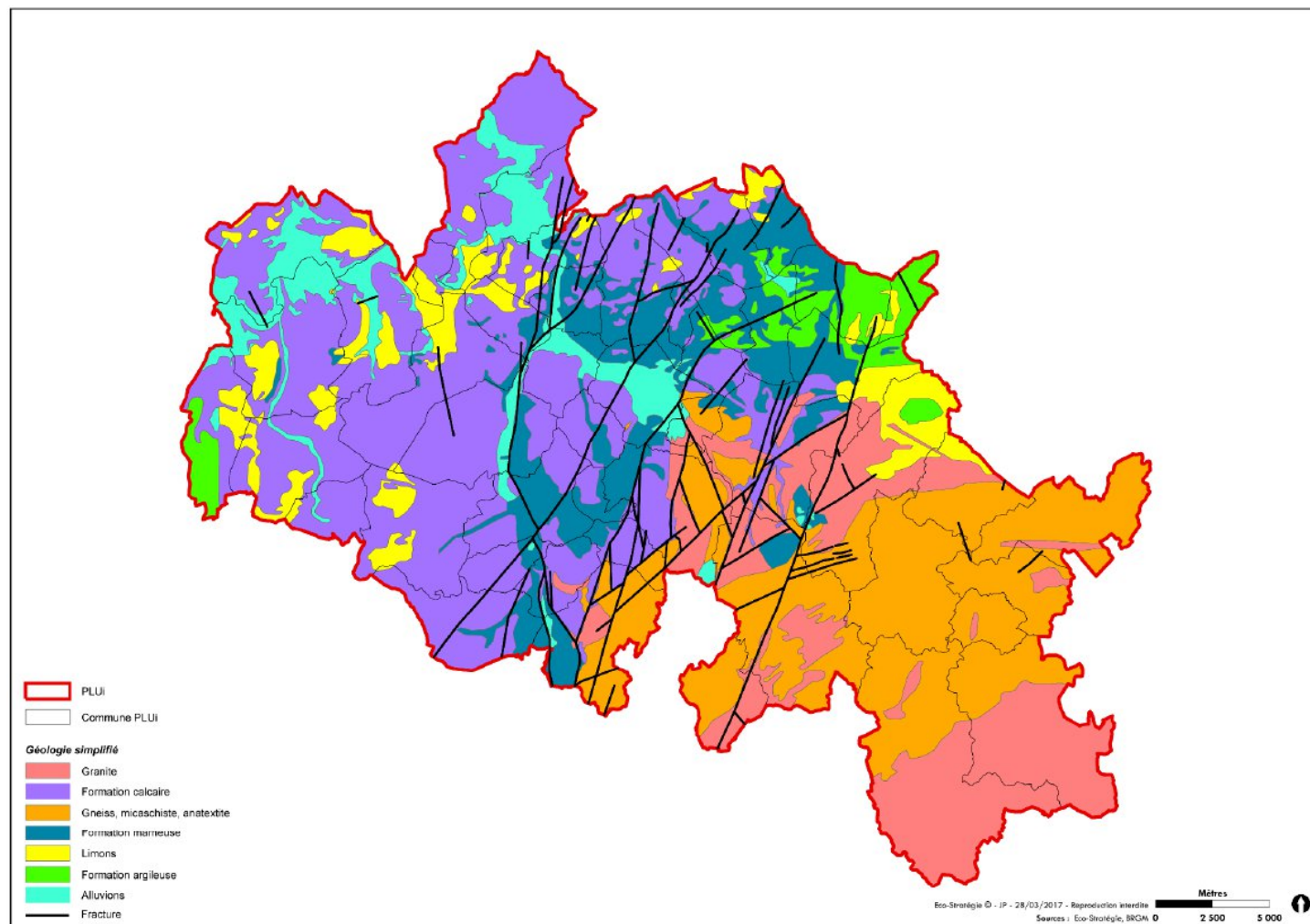
Ensemble des sous-unités du paysage de la CCAVM

Figure 104 – Carte des entités paysagères

La CCAVM : un territoire unique, des identités multiples

Une géologie variée sur territoire :

- Alluvions
- Limons
- Formations Calcaires
- Granites
- Gneiss, micashistes et anatextites



Carte géologique de la CCAVM

Figure 17 – Carte géologique (source : info terre BRGM)

La CCAVM : un territoire unique, des identités multiples

Représentant environ 6 % de la surface totale du territoire de la CCAVM, les espaces urbains peuvent être retrouvés sur plusieurs types d'implantation :

1. **Les bourgs et les villages de plateau**, surtout présents au niveau du Plateau de Bourgogne et de la Terre Plaine :

➔ Faible relief, les constructions sont souvent les seuls éléments qui viennent se démarquer de la ligne de d'horizon.



Thory

La CCAVM : un territoire unique, des identités multiples

2. Les bourgs et les villages en éperon ou sur une ligne de crête que nous pouvons retrouver dans le Vézélien ou dans le paysage des collines du Morvan :

- Surplombent le reste du territoire
- Très visible dans le paysage
- Surexposition peut aussi entraîner une certaine vulnérabilité



Châtel-Censoir

La CCAVM : un territoire unique, des identités multiples

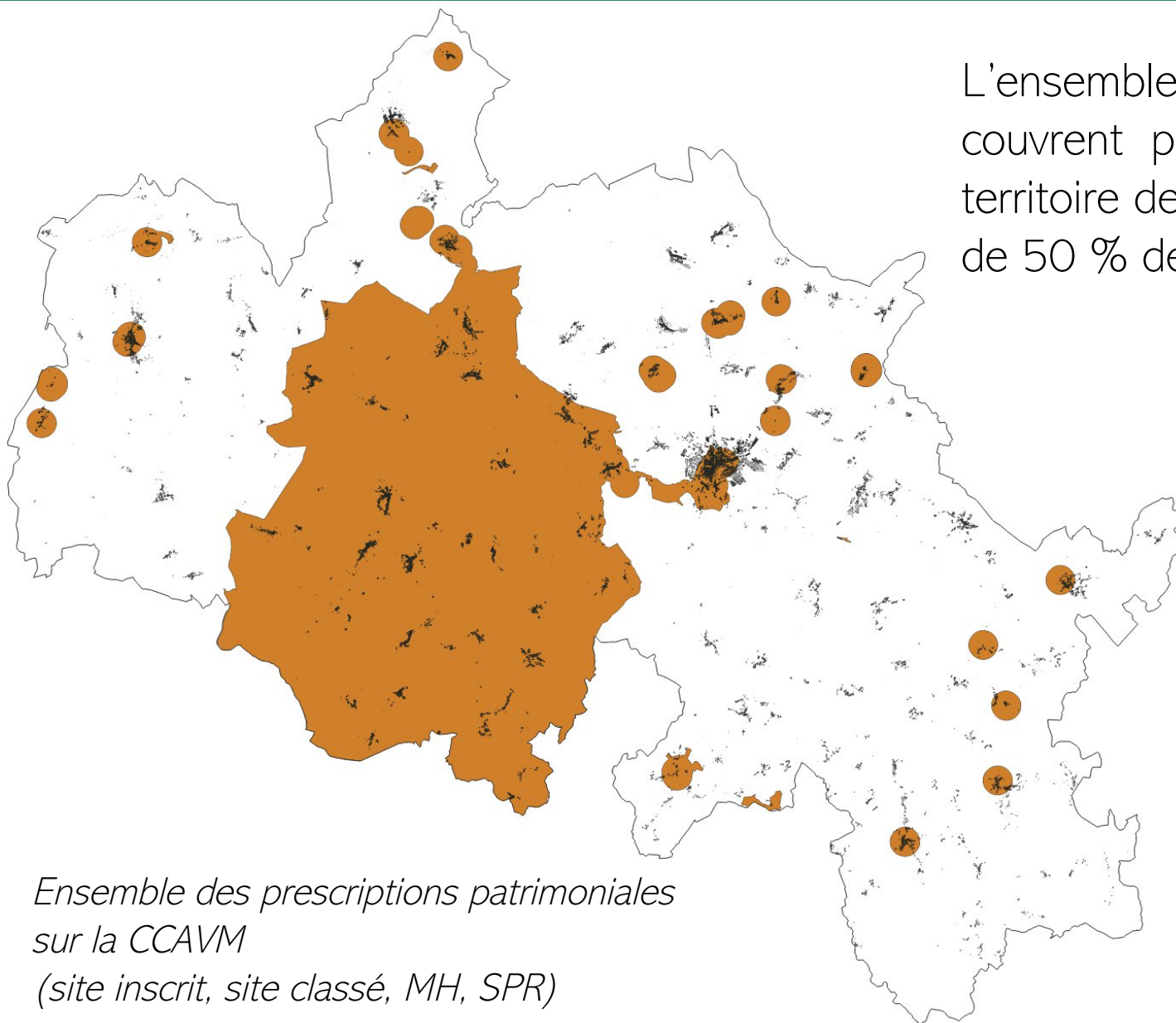
3. Les bourgs et villages en fond de vallée, généralement le long d'un cours d'eau :

➡ Espaces urbanisés peuvent être de chaque côté du cours d'eau.



Saint-Père

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM



Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LE BÂTI AGRICOLE ANCIEN ET RÉCENT



- Ouvertures réduites
- Situé à l'intérieur des bourgs
- Construit avec les matériaux traditionnels
- Grandes avancées de toit



- Situé à l'extérieur du bourg
- Ossature métallique avec bardage bois ou en tôles bac-acier ou fibre ciment
- Bâti plus ou moins bien intégré dans le paysage selon leur localisation

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES MAISONS DE VILLAGE OU DE MANOEUVRE



Ces petites maisons forment le cœur de la plupart des entités urbaines de la CCAVM.

- Habitat d'origine agricole
- Front continu sur rue
- Matériaux traditionnels
- Usage récurrent d'enduit de façade

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES MAISONS DE BOURG



- Forme front bâti sur rue
- 2 étages et combles
- Nombreuses ouvertures aux volumes généreux
- Décorations présentes (lucarnes, moulures, encadrement en pierre de taille)

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES MAISONS VIGNERONNES



- Particularité architecturale locale
- Possède un sellier ou cave
- Accès à la partie habitation par un escalier extérieur

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES DEMEURES BOURGEOISES ET LES CHÂTEAUX



- Grandes bâtisses
- Façades décorées
- Ouvertures nombreuses et ordonnancées
- Matériaux nobles (ardoises, pierre de taille, etc)



Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES MAISONS FORTES



- Bâtisse fortifiée
- Formes simples (principalement carré ou rectangulaire)
- Ouvertures peu nombreuses
- Usage de résidence secondaire ou gîte

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES BÂTIMENTS À VOCATION RELIGIEUSE ET LES BÂTIMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE



- Bâti imposant par leurs volumes
- Construit avec des matériaux locaux
- Richement décorés (vitraux, sculptures, fresques, peintures, etc)

- Matériaux nobles pour les bâtiments anciens
- Bâti de taille importante
- Richement décorés
- Ouvertures nombreuses
- Mise en scène de la richesse, du pouvoir

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LE BÂTI RÉCENT



- Constructions standardisées
- Matériaux industriels
- Objectif de réduction des coûts de constructions
- Façades non décorées
- Construits sur terrains nus
- Participe à l'étalement urbain



Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES BÂTIMENTS COLLECTIFS



- Construits sous la forme de barres ou de tours
- Construits avec des techniques modernes (béton banché, éléments préfabriqués)
- Simplicité des formes et de l'architecture

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES LOCAUX COMMERCIAUX ANCIENS



- Commerces au RDC
- Logements à l'étage
- Situé principalement en centre-bourg
- Regroupés en rue ou autour des places



Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS



- Situé à l'extérieur de l'enveloppe urbaine
- Aux abords des grands axes
- Regroupés en zone d'activités
- Accompagné de parking
- Bâti de grands volumes
- Armature métallique doublée d'un bardage acier
- Espace très minéraux où les voitures et parkings sont omniprésents

Origines et identités architecturales du territoire de la CCAVM

LE PETIT PATRIMOINE OU PATRIMOINE VERNACULAIRE



- Petit patrimoine très présent sur le territoire
- Construction en matériaux traditionnels ou en matériaux plus nobles (pierre de taille)
- Mise en valeur importante sur le territoire

Les matériaux utilisés

DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS : LES MURS, LA PIERRE, MOELLONNAGE OU ENDUIT



À gauche du granit, à droite du calcaire



Joints beurrés à gauche et enduit à droite

- Selon la localisation, présence de matériaux différents => utilisation de matériaux locaux pour limiter les coûts de construction car seuls les plus riches pouvaient importer des matériaux.
- Pour protéger les constructions, un enduit était réalisé sur les façades afin de les rendre étanche à l'air et l'eau.
- Couleur des enduits s'apparentent à la couleur des pierres de la région.

=> Constat : de plus en plus de propriétaires décident d'enlever l'enduit.

Les matériaux utilisés

DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS : LES COUVERTURES

- Présence d'ardoises dans le Morvan
- Présence d'ardoises dans l'Avallonnais pour les bâtiments notables
- Majorité de tuiles dans le nord-ouest et nord-est de l'Avallonnais
- Toitures à deux pentes
- Pans de couverture simple



Les matériaux utilisés

DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS : LES COUVERTURES



- Plusieurs matériaux différents : tuile plate ou à emboîtement, ardoise, chaume, lave, les tôles en bac acier, en fibre ciment, en zinc ;
- Apparition de quelques toitures terrasses aujourd'hui avec une protection gravier ou non ;
- La chaume possède un bon pouvoir d'isolant mais de moins en moins d'entreprises possède le savoir-faire ;
- Les autres matériaux de couverture, notamment les tôles en bac acier, aluminium, fibre-ciment ou zinc sont utilisés pour couvrir des bâtiments agricoles, des entrepôts ou des bâtiments industriels.

Les matériaux utilisés

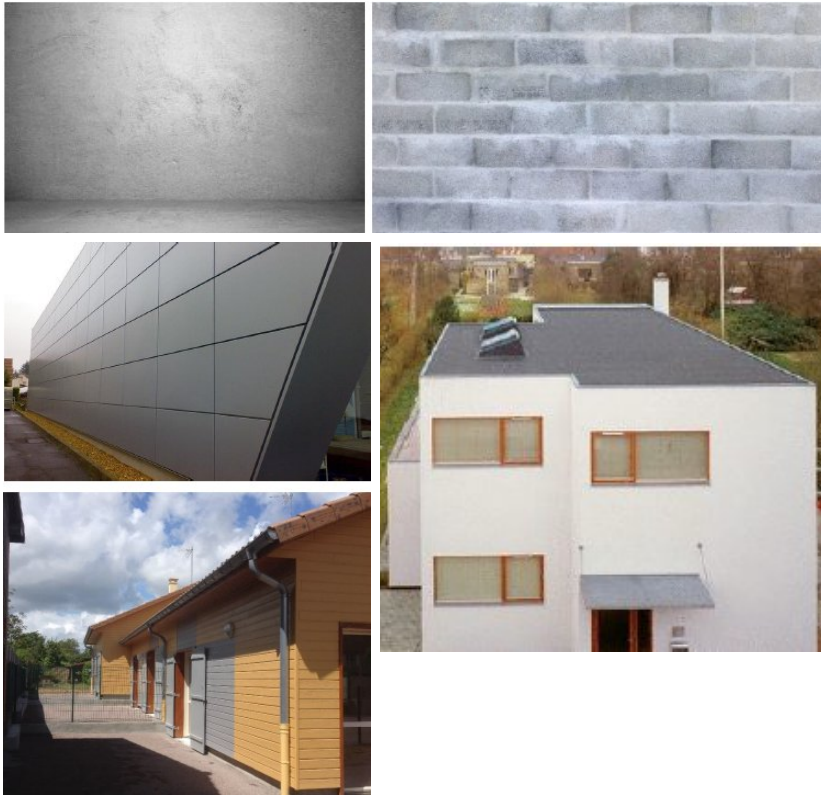
DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS : LES MENUISERIES



- Menuiseries principalement en bois
- Fenêtres à 6 carreaux en majorité
- Fenêtres plus complexes pour les maisons bourgeoises, les bâtiments publics ou les châteaux
- Volets à barres sans écharpes ou volets persiennés
- Portes de granges et portails appareillées par des pierres qui donnent une dimension esthétique

Les matériaux utilisés

DES MATÉRIAUX RÉCENTS



- Matériaux plus économiques
- Matériaux standards et industrielles
- Murs en parpaings, briques, béton
- Bâtiments construits en ossature métallique avec bardage bois ou métallique surtout pour les constructions de grandes envergures de type agricole ou industriel
- Toiture moderne de forme plate ou en tuile mécanique

Des identités caractéristiques à préserver par le règlement

Élaboration d'un PLUi = crainte d'une standardisation du territoire et d'un gommage des identités locales

=> **Volonté des élus de préserver les différentes identités du territoire**
(Morvan, Vézélien et Avallonnais) par un règlement adapté

Toutefois, aujourd'hui, on observe **une remise en cause de ces règles** : couleurs, matériaux de couverture, formes urbaines, clôtures, percements, etc.

=> **Risque d'accélérer la banalisation des constructions** au sein de ces différents secteurs mais également entre la CCAVM et le reste du territoire national.

Des identités caractéristiques à préserver par le règlement

Banalisation de l'architecture récente : bleu vendéen ou avallonnais ?



Des identités caractéristiques à préserver par le règlement

Banalisation de l'architecture récente : Touraine ou Avallonnais ?



Des identités caractéristiques à préserver par le règlement



Des identités caractéristiques à préserver par le règlement



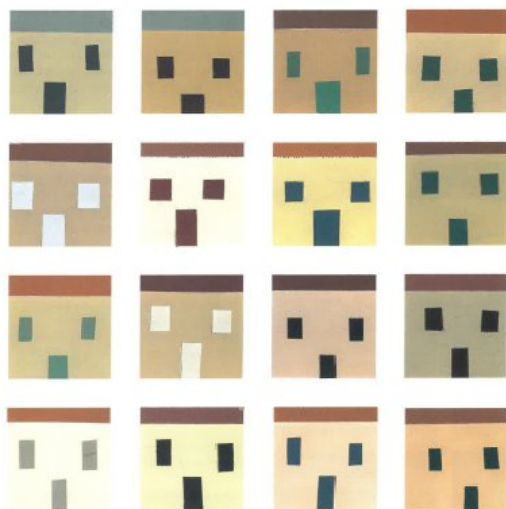
Des identités caractéristiques à préserver par le règlement

Exemples de règles du PLUi et leurs origines (pièce C du RP, pp. 58 à 95) :

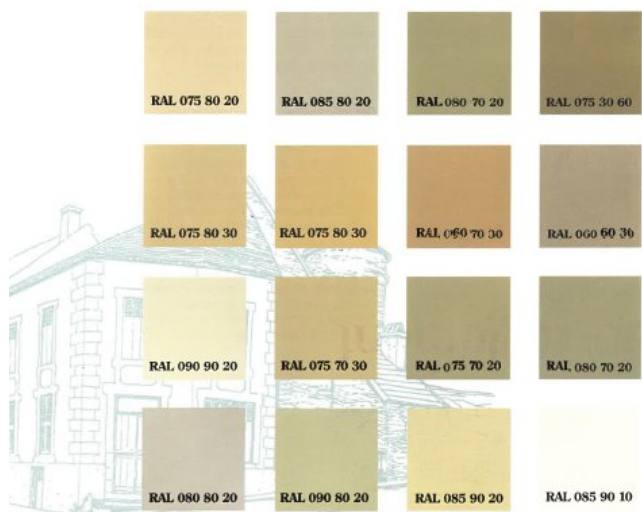
- PADD : Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales des villes, bourgs et villages, notamment dans leurs identités territoriales affirmées
- Règlement :
 - o Encadrement des **couleurs utilisées** pour les menuiseries et les façades (ex : interdiction du blanc) => reprise du nuancier du Guide de recommandations architecturales du Pays Avallonnais (2000)
 - o Encadrement aspect des couvertures : petites tuiles plates ou ardoise
 - o Enduit adapté à la nature des maçonneries
 - o Type de **finition des enduits** : lissée, broyée et grattée
 - o Interdiction des façades biseautées, frontons et des avant-corps
 - o Toitures à 4 pans doivent présenter un faîtage plus long que les croupes
 - o Lucarnes autorisées : pendante, capucine & jacobine

Des identités caractéristiques à préserver par le règlement

Couleurs des composants de la façade



Couleurs des enduits des façades



Couleurs des élément ponctuels : les fenêtres et volets



Couleurs des élément ponctuels : les portes et portails



Pistes d'évolutions pour le règlement du PLUi

1. Comment concilier le respect de l'harmonie du nuancier avec les usages et préférences actuelles ?

- Faut-il réintégrer le blanc-cassé uniquement pour l'encadrement des menuiseries dans le secteur de l'Avallonnais ?
- Est-il opportun d'élargir la gamme des ocres ?
- Faut-il permettre l'autorisation du gris anthracite ?

2. Comment permettre aux constructions nouvelles de s'inscrire dans le respect de l'aspect architecturale des bâtiments anciens avoisinants ?

- Le règlement doit-il permettre plus de souplesse concernant la densité des tuiles au m² ?
- Pouvons-nous établir une différenciation du niveau d'exigence de la densité des tuiles selon des zones ?

Pistes d'évolutions pour le règlement du PLUi

3. Concernant l'aspect des menuiseries traditionnelles, comment concilier la préservation d'une identité locale aux attentes contemporaines ?

- Devons-nous intégrer le critère de co-visibilité pour réglementer l'aspect des menuiseries depuis la voie publique par exemple ?
- Les attentes contemporaines, comme celles des baies vitrées et vérandas, doivent-elles faire l'objet de réglementation particulière concernant leurs aspects ?
- En adéquation avec les règles patrimoniales, comment intégrer les éléments nécessaires à la rénovation énergétique du bâtiment ? (ex : coffres de volets roulants)



Lambrequin